

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 11/10/2024

Membres présents : **BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, BRULAY Flavie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, GUICHARD Bertrand, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, ROQUET Virginie**

Membres excusés : **PONT Loïc, AMBROISE Laurette (ayant donné pouvoir à Gilles BONNIN)**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 10

Secrétaire de séance : GIROD Michel

Ouverture de séance à 20h30

Ordre du jour :

- Délibération pour adhésion à la convention Club de Foot de Curtafond, Confrançon, St Martin, St Didier et St Sulpice
- Délibération avenant voirie GBA
- Rentrée scolaire 2024/2025 et point travaux école
- Point travaux aménagement du village
- Comptes rendus des commissions
- Questions et informations diverses

Convention de mutualisation des charges courantes et d'entretien du terrain de football intercommunal de Curtafond

En 2019, les 5 communes concernées par le club de foot FCCSMSD (Curtafond, St Martin le Châtel, St Didier d'Aussiat, Confrançon, St Sulpice) ont décidé de présenter dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial (PET) de GBA, le projet de création d'un terrain de foot. Les travaux ont débuté en 2022 pour s'achever récemment.

Le PET prévoit que les frais de fonctionnement sont pris en charge par la commune siège de l'équipement, charge à elle d'en répartir le coût avec les autres communes concernées.

Après plusieurs échanges, un accord a été trouvé pour rédiger une convention de mutualisation des charges courantes et d'entretien, prévoyant notamment :

- la convention porte sur le nouveau terrain de foot, la salle de réunion, les vestiaires et douches
- la commune de Curtafond refacturera à chaque commune les charges liées à l'usage et à l'entretien des structures : assurance des locaux, désherbage des allées, eau, électricité, gaz, engrais, tonte du nouveau terrain, vérifications obligatoires...
- en cas de travaux non prévus et/ou d'achat de remplacement/acquisition d'équipement, les communes se réuniront pour rédiger un avenant intégrant une nouvelle dépense

- la répartition des charges financières se fera selon les modalités suivantes :
 - Entretien du nouveau terrain de foot : au prorata du nombre d'habitants entre les 5 communes (St Sulpice représente environ 7 %)
 - Fluides :
 - 50% du montant réparti au prorata du nombre d'habitants entre les 5 communes : Curtafond, St Martin le Châtel, St Didier d'Aussiat, Confrançon, St Sulpice
 - 50% restant du montant réparti au prorata du nombre d'habitants entre les 4 communes : Curtafond, St Martin le Châtel, St Didier d'Aussiat, St Sulpice, *Curtafond supportant la part de Confrançon.*

Ce montant sera demandé une fois par an, en novembre.

Pour cette année 2024, le décompte sera calculé sur la période du 1/08 au 31/10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE la convention de mutualisation des charges courantes et d'entretien du terrain de football intercommunal de Curtafond telle qu'annexée à la délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention, et tous documents afférents.

DIT que les crédits sont prévus au budget au compte 62875 – section de fonctionnement.

ACCEPTE le principe de participer au frais de fonctionnement du nouveau terrain de foot et des fluides des bâtiments annexes.

Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Bresse Ouest – Avenant n°1

En préambule, il est rappelé que, depuis 2019, ont été mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.

Dans la même démarche, une nouvelle convention de groupement de commandes a été conclue en 2023, pour une durée illimitée. Concernant le secteur Bresse Ouest, la convention a été conclue entre les collectivités suivantes :

- Commune d'Attignat,
- Commune de Béréziat,
- Commune de Bresse Vallons,
- Commune de Confrançon,
- Commune de Curtafond,
- Commune de Foissiat,
- Commune de Malafretaz,
- Commune de Marsonnas,
- Commune de Saint-Didier-d'Aussiat,
- Commune de Saint-Martin-le-Châtel,
- Commune de Saint-Sulpice,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Les parties à la convention ont désigné la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en qualité de coordonnatrice du groupement de commandes.

Les communes d'Attignat, Curtafond, Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Sulpice ont émis le souhait de se retirer du groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2025.

Conformément à l'article 7 de ladite convention, « *toute modification de la présente convention prendra la forme d'un avenant à ladite convention et devra être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes seront notifiées au coordonnateur.* »

Aussi, un avenant à la convention de groupement de commandes doit être conclu afin de prendre en compte le retrait des communes d'Attignat, Curtafond, Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Sulpice du groupement de commandes.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la liste des membres du groupement de commandes figurant à l'article 2 de la convention est donc modifiée comme suit :

- Commune de Béréziat,
- Commune de Bresse Vallons,
- Commune de Confrançon,
- Commune de Foissiat,
- Commune de Malafretaz,
- Commune de Marsonnas,
- Commune de Saint-Martin-le-Châtel,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Bresse Ouest ;

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant, et tous documents afférents.

Rentrée scolaire 2024/2025 et point travaux école

Conseil d'école du 15 octobre :

L'effectif à la rentrée est de 121 élèves au total (pour 95 familles), dont 36 élèves de St Sulpice (13 en maternelle et 23 en primaire)

Prévision pour 2025 : baisse d'effectifs (107 élèves) donc suppression de classe en perspective.
2 nouvelles ATSEM

Nouvelle organisation à la cantine : deux services à la rentrée de septembre.

1^{er} service : 12h05 - 12h45 -> PS au CE1

2^{ème} service : 12h45-13h25 -> CE2 au CM2

Cette nouvelle organisation permet des repas plus calmes et moins bruyants.

Projet NEFLE évoqué, sorties faites et à venir,

Voyage à Paris en juin 2025

AG des 3 associations (Cantine, Centre de loisirs, et Sou des écoles) du 01/11/2024 :

Une inquiétude pour la rentrée 2025/2026 concerne le départ de plusieurs membres du bureau, plus particulièrement le centre de loisirs. Autre point, 45 personnes présentes.

Présentation de résultat par association :

Sou des écoles : + 1960 € (auxquels il faut ajouter 3860 € d'acompte versé pour le voyage à Paris)

Cantine : +815 € (prix du repas 4,85 €)

Centre de loisirs – les Petits loups : exercices à l'année civil

2023 : - 32 000€

Prévision 2024 : +2 600€0

Sorties en extérieur limitées ; le budget étant restreint.

Travaux école :

Achevé :

- voile d'ombrage école élémentaire
- changement de sol – salle motricité
- Remplacement des cailloux par des dalles dans cour maternelle
- achat des 12 tables pliantes pour la salle des fêtes, changement du chauffe-eau, cuisine refaite
- bibliothèque refaite (peinture et mobilier)

A venir :

- Poutre dans école maternelle
 - Joints chéneaux
- Travaux limités à l'urgence

Point travaux aménagement du village

Devis à réaliser pour BP 2025

- Curage : vers Chemin de Lange
- Traversée de 8ml – allée de la Forêt
- Busage de 15 ml à Bellevue
- Abribus vers Ravallin
- Réfection peinture (abribus, tables,)

Compte rendu des commissions

Questions et informations diverses

- Impayé locataires : le tribunal a délibéré le 05/09. Les locataires disposent de deux mois pour quitter les lieux (maxi 24/11/2024) après expulsion par force publique ; et obligation de régler 5295,53 € d'arriérés de loyers.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h : en présence d'enfants et d'instituteurs

Lever de la séance à 22h45

AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 21 OCTOBRE 2024

Le prochain Conseil Municipal est fixé le 10 décembre 2024

AMBROISE Laurette	<i>Absente (Pouvoir à Gilles BONNIN)</i>
BONNIN Gilles	
BOUVARD Julie	
BRULAY Flavie	
FOURNIER Clotilde	
GIROD Michel	
GUICHARD Bertrand	
LAUGERETTE Laurent	
LIGEROT François	
PONT Loïc	<i>Absent</i>
ROQUET Virginie	

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 21 Octobre 2024 :

21	Délib convention participation frais terrain foot	Finances	Unanimité
22	Délib avenant1 – Voirie GBA)	Institution et Vie politique	Unanimité